



Proconseil Office de conseil viticole
Jordils 3 - CP 1080 • CH-1001 Lausanne
Tel : 021 614 24 31 • Fax : 021 614 24 04
Email : viticulture@prometerre.ch
Site web : www.prometerre.ch

Laboratoire cantonal d'œnologie
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture
et des affaires vétérinaires (DGAV)
Avenue de Marcelin 29 • 1110 Morges
Tél. 079 941 09 18
Email : philippe.meyer@vd.ch



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N° 20 du 25 août 2023

Bulletin spécial flavescence dorée

Rappel symptômes et confusions possibles : l'identification précoce de ceps symptomatiques est cruciale pour l'efficacité de la lutte. Rappel des symptômes typiques et des risques de confusion.

Contrôles des périmètres de lutte : ils s'échelonnent entre le 4 et le 15 septembre.

Application pour annonce : une nouvelle application est prévue pour les signalements hors périmètres de lutte. La marche à suivre pour l'installer sur les smartphones est rappelée.

Symptômes

Les symptômes s'observent sur différents organes du cep : les feuilles, les rameaux et les grappes. Ce n'est pas toujours l'ensemble du cep qui présente les symptômes et parfois, ils s'expriment seulement sur un rameau. Les 3 symptômes (au niveau des feuilles, tige et grappes) doivent être présents simultanément sur le même sarment.

Ces symptômes sont strictement identiques pour la flavescence dorée et le bois noir, qui font partie tous les deux de la famille des maladies des jaunisses à phytoplasme (sorte de bactérie sans paroi). Seule une analyse de l'ADN du phytoplasme, présent dans les feuilles notamment, permet de distinguer ces deux maladies.

Tous les cépages sont sensibles mais certains expriment les symptômes plus que d'autres. Les symptômes sont particulièrement visibles sur Chardonnay, Doral, Gamay, Gamaret, Pinot Noir, Garanoir...

NB : Plus d'informations sur cette maladie sont disponibles sur la [page Flavescence dorée](#) d'Agroscope.



- ✓ **Enroulement** marqué vers l'intérieur.
- ✓ **Décoloration sectorielle** : les feuilles des cépages rouges deviennent rouges-bordeaux, les feuilles des cépages blancs prennent une teinte jaune-dorée, plus ou moins marquée selon les cépages est l'avancement de l'expression des symptômes.
- ✓ **Décoloration des nervures** également.
- ✓ **Texture « craquante » et/ou cartonnée.**





- ✓ **Non aoutement partiel ou total** des rameaux entraînant souvent un port retombant.
- ✓ Réduction voire **absence de vrilles**.
- ✓ **Absence de grappes ou grappes flétries** voire desséchées.

Remarque : en fin d'automne, ces ceps se repèrent parfois car ce sont ceux qui ne perdent pas leurs feuilles. En effet, toute la circulation de la sève est entravée ce qui empêche le déroulement correct du phénomène de sénescence (chute des feuilles).



A NE PAS CONFONDRE

Attention, les symptômes obtenus sont dus au blocage de la circulation de la sève par le phytoplasme de la maladie (bactérie sans paroi cellulaire). Ainsi, les symptômes sont ressemblants avec d'autres phénomènes et maladies:

→ **Présence de cicadelle bubale** (*Stictocephala bisonia*)



Bourrelets provoqués par la ponte de cette cicadelle (flèches).



Source photo cicadelle : Ephytia

Le haut du rameau, non aouté, présente également une décoloration et un enroulement des feuilles. Les symptômes sont visibles uniquement à partir de la blessure.

→ **Blessure du rameau**



Les symptômes peuvent apparaître également à partir d'une blessure (cassure) du rameau. Il est nécessaire de bien suivre le rameau jusqu'à son point de départ pour vérifier l'origine des symptômes.

→ **Virus de l'enroulement**



Les virus de l'enroulement peuvent également provoquer des décolorations et l'enroulement des feuilles. Pour les distinguer des jaunisses de la vigne (Flavescence dorée et Bois noir), il faut vérifier l'aoulement des bois et les nervures. En effet, pour les virus de l'enroulement, les nervures restent vertes et les bois sont toujours bien aoués.

Contrôle des périmètres de lutte

La carte des périmètres de lutte vaudois 2023 est disponible en ligne, [via ce lien](#), ou sur vitiplus.ch / Infos vitivinicoles / Ravageurs et maladies.

Les matinées de contrôles et les lieux de rendez-vous ont été fixés pour la plupart d'entre eux et se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Cully	Mercredi 6.09	7h00 chez Guillaume Potterat
Lonay	Lundi 11.09	8h30 cave de la Pinaudaz
Villeneuve	Mardi 12.09	7h00 cabanon C. Bertholet ; chemin des Pierrettes
Chardonne / Saint Saphorin	Mercredi 13.09	<i>En cours de détermination</i>
Puidoux / Rivaz	Jedi 14.09	<i>En cours de détermination</i>
Aigle / Ollon	Vendredi 15.09	7h00 devant le cimetière Marjolin à Aigle
Blonay / La Tour de Peilz	Mardi 5.09	7h30 au dépôt Buhlmann

Application pour annonce

Un **nouvel outil de signalement de ceps symptomatiques de jaunisses de la vigne est disponible**. Le signalement précoce de cep(s) suspect (s) permet d'une part de déterminer, via une analyse laboratoire d'un échantillon, s'il s'agit de flavescence dorée ou de bois noir, et d'autre part, si l'analyse s'avère positive à la flavescence, d'enrayer au plus vite la dispersion de cette maladie épidémique. Cette application est à privilégier pour l'annonce de ceps symptomatiques qui se trouvent en dehors des périmètres de lutte obligatoire.

Il s'agit d'installer l'application « ArcGIS SURVEY123 » et de la configurer (choisir le module SurveyVigne) pour signaler un cep symptomatique.

Voici un tutoriel pour vous accompagner dans la démarche. Les points 1 à 9 prennent quelques minutes et ne doivent être réalisés qu'une seule fois, lors de l'enregistrement de l'appareil.

ETAPE 1 - Télécharger l'application :

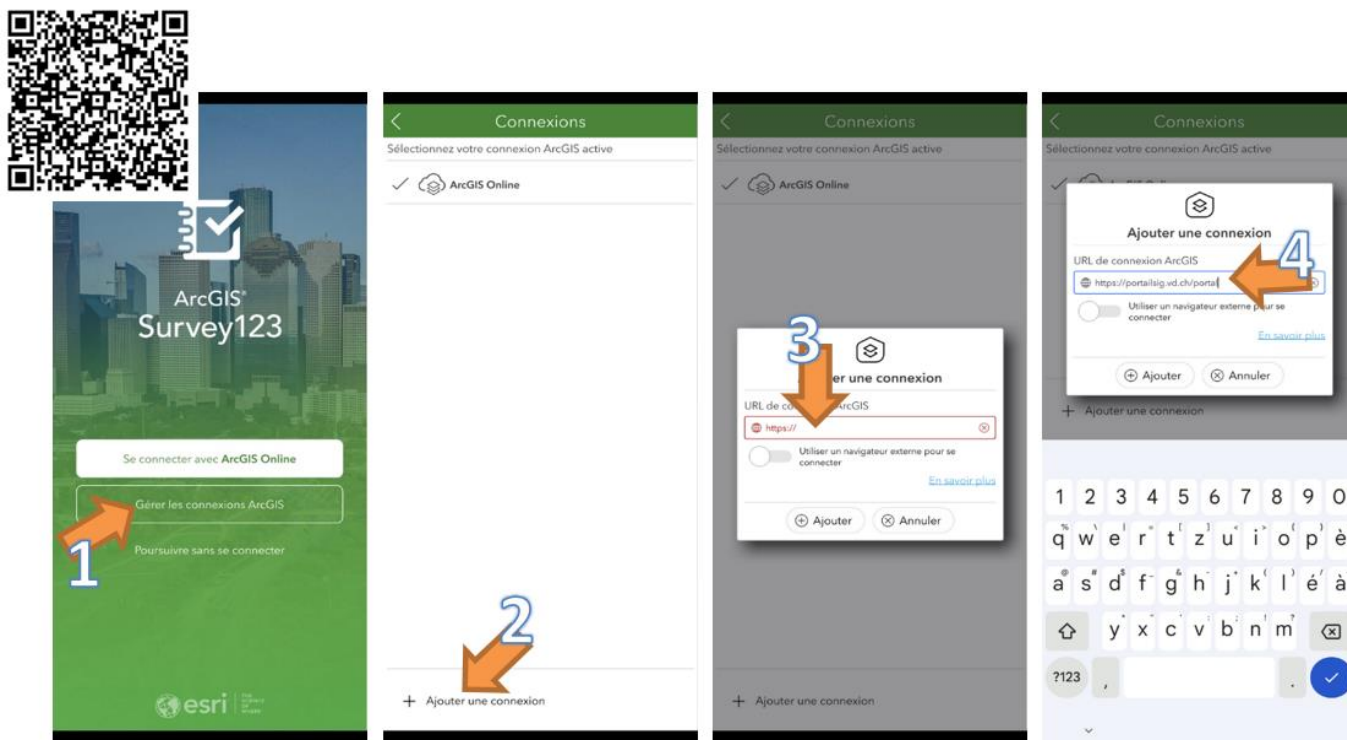
Dans PlayStore ou AppStore, téléchargez l'application ArcGIS SURVEY123.

Autre option : scannez le QR code ci-dessous et choisissez de télécharger l'application.

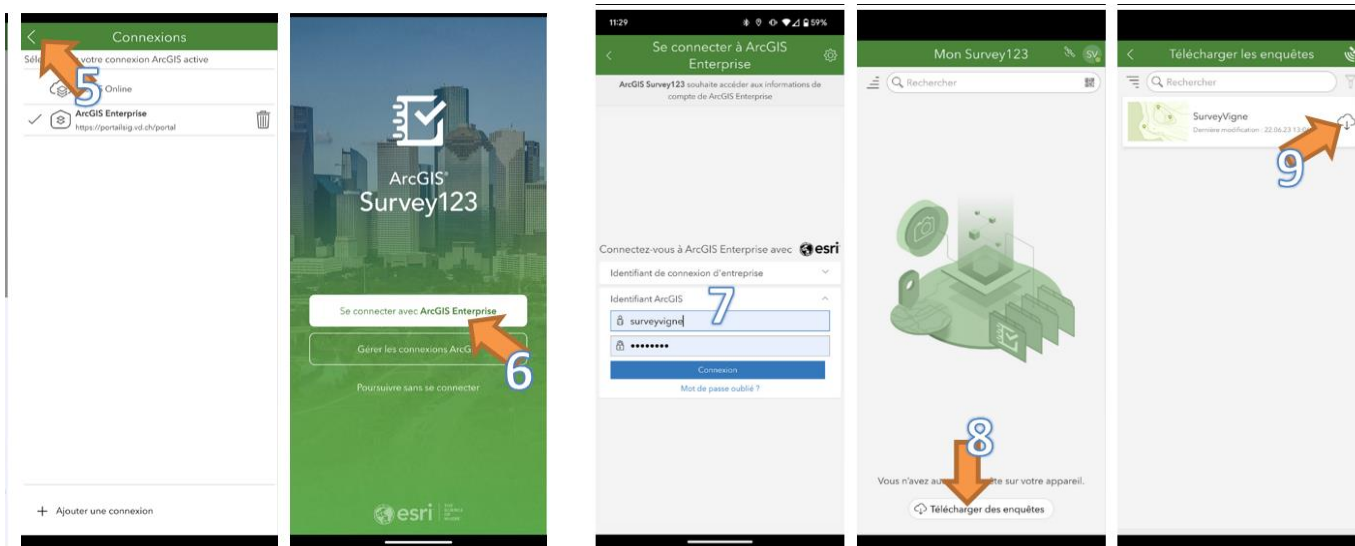
ETAPE 2 - Configurer l'application (opération à effectuer une seule fois) :

Une fois l'application Survey123 installée et ouverte, il faut se connecter (sinon impossible de transmettre des photos).

1. A l'ouverture de l'application, cliquez sur « **Gérer les connexions ArcGIS** »
2. Puis sur « **+ Ajouter une connexion** »
3. Saisissez l'URL suivante : <https://portalsig.vd.ch/portal>
4. Une fois l'URL saisie, cliquez sur **Ajouter**



5. Revenez à l'écran d'accueil avec la flèche en haut à gauche
6. Cliquez sur « **Se connecter avec ArcGIS Enterprise** »
7. Choisissez « **Identifiant ArcGIS** ». Saisissez le nom d'utilisateur : **surveyvigne** et mot de passe : **vigne123**
8. Appuyez sur **Télécharger des enquêtes**
9. Choisissez l'« enquête » **SurveyVigne** pour la télécharger sur votre smartphone



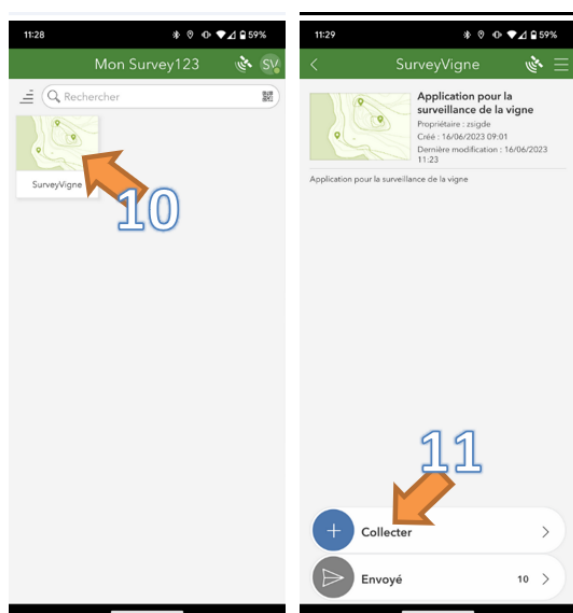
ETAPE 3 - Signaler un cep symptomatique :

Option 1 : Scannez ce QR code qui vous proposera d'ouvrir l'application si elle est déjà présente sur votre smartphone :

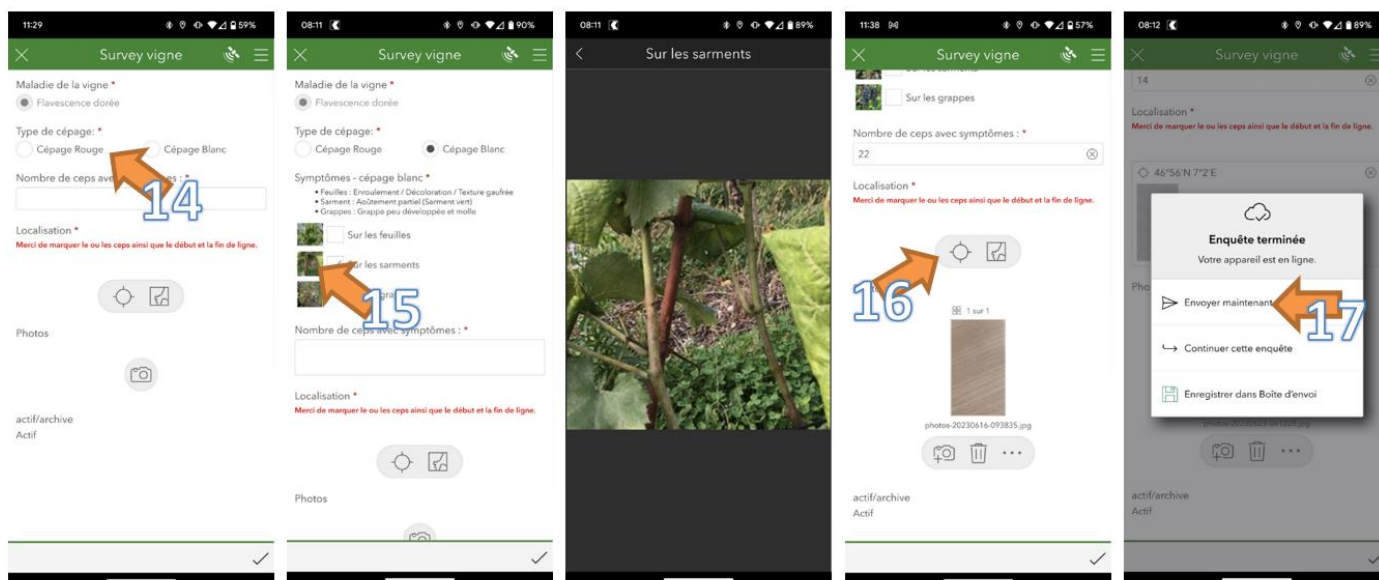


Option 2 : Ouvrez l'application et suivez les indications suivantes :

10. Cliquez sur l'« enquête » **SurveyVigne** que vous avez téléchargé lors de la configuration (cf point 9), pour commencer à saisir une annonce
11. Pour saisir une annonce, cliquez sur « **collecter** »
12. Il est possible de changer la langue avec le bouton avec les trois barres horizontales qui se situe tout en haut à droite, puis choisir sa langue préférée.
13. Dans le menu déroulant des langues, choisir la langue qui vous convient le mieux et cliquez aussi tout en haut sur l'étoile afin de définir cette langue comme votre langue préférée.



14. Remplissez les informations du formulaire
15. À l'étape des symptômes, vous pouvez cliquer sur les petites images pour les agrandir et voir un exemple.
16. Pour la position géographique, privilégiez l'option position du GPS du smartphone avec le bouton « **cible ronde** » plutôt que le bouton « carte » qui permet de placer manuellement le point. Puis validez l'annonce avec le bouton « **Vu** » en bas à droite.
17. Terminez l'envoi de l'annonce par l'option « **Envoyer maintenant** ».



Dès lors, l'annonce est envoyée au Canton et un collaborateur viendra effectuer un prélèvement pour analyse.

Pour aller plus loin

- ➔ Inspectorat phytosanitaire vaudois : Michel Jeanrenaud ; inspectorat.phyto@vd.ch; 021 316 65 66 ; Avenue de Marcelin 29 ; 1110 Morges
- ➔ La page dédiée à cette problématique sur le site du canton de Vaud : www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/inspectorat-phytosanitaire/flavescence-doree-de-la-vigne
- ➔ Liste des 28 vigneron relais présents sur tout le canton, que vous pouvez contacter si vous avez un doute concernant des ceps avec symptômes : [www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/agriculture/Police_phytosanitaire/LIS_20220719_FD - Vignerons relais.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/agriculture/Police_phytosanitaire/LIS_20220719_FD_-_Vignerons_relais.pdf)
- ➔ La page Agroscope sur la maladie : www.agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home/themes/production-vegetale/protection-vegetaux/service-phytosanitaire-agroscope/organismes-nuisibles-reglementes/organismes-quarantaine/flavescence-doree.html
- ➔ Fiche technique sur la maladie publiée par le réseau européen Winetwork : www.plan-deperissement-vigne.fr/outils/fiches-techniques/flavescence-doree-gestion-de-la-maladie-regions-touchees

Auteurs :

Axel Jaquerod, **Estelle Pouvreau** et **David Rojard**
Philippe Meyer, œnologue cantonal

Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch

Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.